



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 29/03/2022

## PLAN GEL : OUVERTURE DU DISPOSITIF D'INDEMNISATION COMPLÉMENTAIRE DES AGRICULTEURS ASSURÉS CONTRE LES RISQUES CLIMATIQUES

La procédure d'indemnisation complémentaire des agriculteurs assurés contre les risques climatiques, et particulièrement affectés par l'épisode de gel d'avril 2021, a ouvert le vendredi 25 mars [sur le site de FranceAgriMer](#).

À la suite de l'épisode exceptionnel de gel du début du mois d'avril 2021, un dispositif d'indemnisation complémentaire pour les agriculteurs assurés avait été acté et notifié à la Commission européenne à l'été 2021.

Doté d'une enveloppe nationale de 63 millions d'euros, il permet aux entreprises agricoles qui ont perçu une indemnisation au titre de leur contrat d'assurance climatique pour couvrir des pertes de récolte **en arboriculture, en raisin de cuve et raisin de table, petits fruits, ainsi que pour certaines grandes cultures** (betterave sucrière, colza, lin, houblon et semences de ces cultures) de bénéficier d'une aide ayant vocation à compléter l'indemnisation reçue de leur assurance, sous certaines conditions, et dans le cadre posé par les lignes directrices agricoles et forestières.

Le complément d'indemnisation est équivalent à un rachat allant jusqu'à 2,5 points de capital pour le raisin de cuve et de table et les grandes cultures, et à 10 points pour l'arboriculture et les petits fruits.

**Les demandes d'aides devront être réalisées sur le portail mis en ligne par FranceAgriMer, qui sera ouvert jusqu'au 6 mai 2022 à 14 h.** L'ensemble des informations relatives à cette aide (procédure de dépôt, calendrier, calcul de l'aide...) sont disponibles [en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, rubrique aides/aide de crise](#) (<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/GEL-assures>).

Pour tout renseignement complémentaire :

Service économie agricole de la DDT : 05 55 21 81 45 / 05 55 21 82 40

**Cabinet de la préfète  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52  
✉ [valerie.jandot@correze.gouv.fr](mailto:valerie.jandot@correze.gouv.fr)

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex

